Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_037-DE
A G E D I

Délibération N° DE_2025_037

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Armand LE JOUANARD représenté par Monsieur Patrick REMY, Monsieur Thierry ANDRE représenté par Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 3.1 : Demande de subvention départementale au titre du « contrat départemental de territoire 2022 - 2027 » - pour l'aménagement de la RD77

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, que le conseil municipal par délibération en date du 11 décembre 2024, a fait une demande de subvention auprès du département au titre du « contrat départemental de territoire 2022 - 2027 » - pour le projet de réhabilitation de l'ancienne poste.
Cette opération peut être subventionnée sous trois conditions : surface supérieure à 100m2 ; élaboration d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social pour la bibliothèque financée ; conditions de fonctionnement satisfaisantes (selon la typologie nationale des bibliothèques : ratio d'un emploi qualifié à temps plein pour 2000 habitants et 2 euros par habitant de crédits d'acquisition pour la bibliothèque),
Au regard de ces éléments, le maire propose d'étudier une nouvelle affectation de l'enveloppe plafonnée « CDT 2022-2027 » pour la commune de Plouézec pour le projet suivant pour l'année 2025 :

1 - Description détaillée du projet :
Aménagement de la Route départemental RD77
2 – Calendrier prévisionnel du projet :
Septembre 2025 : démarrage des travaux
Juin 2026 : fin des travaux

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_037-DE
A G E D I

3 – Estimation détaillée du projet et plan de financement :

Dépenses (€)	Montant H.T.	Recettes (€)	Montant
Voirie	431 830€	Département : Contrat de territoire	128 537€
Voirie RD	109 170€	Etat DETR	280 000€
Réseaux d'eaux pluviales	203 000€	Etat DSIL	160 000€
Signalisation	26 000€		
Aménagement paysager	25 000€		
		AUTOFINANCEMENT	262 238€
Maîtrise d'œuvre	35 775€		
Total	830 775€	Total	830 775 €

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas et plans départementaux, le maire propose de la retenir dans le cadre de notre enveloppe « CDT 2022-2027 ».
Considérant l'ensemble de ces éléments,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération en date du 12 septembre 2022 autorisant M. le Maire à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 » ;
Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

21 voix pour
1 voix contre M. Michel Brulard

Approuve le projet et retient le calendrier des travaux.
Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du « contrat départemental de territoire 2022 -2027 », d'un montant de 128 537 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Patrick REMY

MAIRIE DE PLOUÉZEC 22470

Le Maire,
Gilles PAGNY,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.